



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu les articles 14 à 17 de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA), du 2 novembre 2021 ;
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du département de l'économie et de la cohésion sociale,
arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission cantonale addictions (CCA) pour la période administrative courant jusqu'au 31 décembre 2029 :

M. Jacques-André Maire, ancien conseiller national, en qualité de président ;
puis, par ordre alphabétique :

M. Simon Baechler, chef de la police judiciaire

M. Joël Boiteux, médecin psychiatre-addictologue, Addiction Neuchâtel

Mme Virginie de Biase, pharmacienne cantonale au service cantonal de la santé publique ;

M. Michaël Bisch, médecin-chef du département de l'adulte au Centre neuchâtelois de psychiatrie ;

Mme Natalie Delgrande, cheffe du service pénitentiaire ;

Mme Graziella Di Munno, cheffe de projet au service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte ;

M. Pierre-François Gobat, chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires, chef de la police du commerce et vétérinaire cantonal ;

Mme Magaly Hanselmann, cheffe du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte ;

M. Gregor John, médecin au Réseau hospitalier neuchâtelois ;

M. Laurent Kaufmann, médecin cantonal au service cantonal de la santé publique ;

M. Jean Messerli, directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales ;

Mme Nadia Meylan, procureure au Ministère public neuchâtelois ;

M. François Paccolat, directeur général de la Fondation Addiction Neuchâtel ;

M. Tony Schlichtig, directeur de Ressource ;

Mme Lysiane Ummel Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention ;

Mme Valérie Wenger Pheulpin, responsable de la prévention à la Fondation Addiction Neuchâtel.

Art. 2 Les membres de la CCA sont indemnisé-e-s conformément à l'arrêté concernant les indemnités de présence et de déplacement des membres des commissions administratives, consultatives, d'examen ou d'experts, du 26 septembre 1972.

Neuchâtel, le 17 décembre 2025



Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND